

ANGLAIS LVI – Expression écrite (sous-épreuve n°2)

Le document proposé concernait le phénomène des pirates informatiques lanceurs d'alertes qui ciblent les services de sécurité américains, et la vanité de la politique répressive menée à leur rencontre par leur gouvernement. Les examinateurs ont trouvé des erreurs sur des points précis, comme la signification et la sévérité comparative de l'amende de \$250,000 infligée à J. Hammond, ou la signification du mot '*witchhunt*', ou l'amalgame assez fréquent entre le gouvernement des E.U. et les autorités judiciaires à l'initiative des poursuites, ou encore l'interprétation en termes économiques de la référence aux années Bush et Blair, alors qu'il s'agissait dans le texte de morale politique, mais souvent ils ont constaté une compréhension générale satisfaisante du document. D'où une impression généralement meilleure sur la première partie que sur la seconde, traditionnellement révélatrice des qualités et carences des candidats. Rappelons que les deux questions ont un coefficient égal dans la note finale.

La première question invitait les candidats à expliquer pourquoi l'auteur ne pensait pas que les autorités américaines parviendraient à briser la détermination des lanceurs d'alertes par un politique de répression sévère. Il s'agissait donc d'évoquer sélectivement les points du textes expliquant le scepticisme de la journaliste (Laurie Penny, non identifiée dans le sujet), après une brève introduction pour situer le sujet, et non de reprendre la totalité du texte. Après avoir identifié six raisons distinctes susceptibles de donner matière à la réponse, les correcteurs attendaient donc un réponse axée clairement sur la question posée, pas un résumé général du texte, et encore moins une évocation détaillée de l'affaire Hammond, peut-être étudiée précédemment en classe. Il a été décidé qu'une présentation des six points retenus n'était pas nécessaire si la moitié au moins de ceux-ci étaient expliqués avec pertinence.

Sur la formulation même de la question, un certain nombre d'erreurs ont été trouvées concernant le sens de *spirit* (ici, détermination, courage), confondu avec les notions d'opinion ou de mentalité, ce qui pouvait biaiser la réponse.

Soulignons quelques défauts méthodologiques récurrents dans cette phase de l'épreuve malgré les mises en garde: les copiés-collés sont totalement à proscrire, mais ils constituent parfois la majeure partie de certaines copies. Les candidats doivent avoir recours à une expression personnelle qui démontre leur interprétation correcte du texte, non à un collage de bribes du texte. L'autre approche fautive est l'usage de citations du texte, qui ne prouvent qu'une capacité à copier, non à écrire.

La deuxième question été évidemment évaluée indépendamment des opinions ou conclusions des candidats, libertaires, conservatrices ou nuancées, sur la pertinence intellectuelle et linguistique des arguments avancés pour dire s'il est justifiable de diffuser des informations obtenues illégalement, à la manière des lanceurs d'alertes et activistes d'internet. La qualité des réponses a en partie dépendu de la compréhension de *disseminating*, objet d'un contresens dans une forte proportion des copies et compris diversement comme un adjectif signifiant *dissimulée* ou *incriminante*. Dans ce cas, la discussion a souvent été décentrée vers celle du bien-fondé de la collecte illégale d'information, donc des pratiques sécuritaires, plutôt que vers la révélation, dommageable ou pas, des données illégales. D'autre part, certains n'ont trouvé d'autre inspiration que dans le recyclage du contenu du document, au mépris des précisions données tous les ans sur la finalité de la deuxième partie de l'épreuve.

L'objet de cette deuxième question est clairement de donner aux candidats l'occasion de manifester à la fois leur compétence linguistique et leur connaissance des pays anglophones. Il a donc

été décevant de lire parfois des discussions purement abstraites et philosophiques sans référence à des faits récents ou historiques, ou à des réalités juridiques des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, même si certaines de ces analyses théoriques pouvaient témoigner d'une réflexion solide. Dans le format des 250 mots, la sélectivité et la concision sont de mise, mais dans les copies les mieux documentées les candidats ont su exploiter diversement des références aux droits constitutionnels contenus dans les Amendements I et IV de la Constitution des Etats-Unis, ou dans les restrictions des droits introduites le Patriot Act ou le Prevention of Terrorism Act; évoquer constructivement Edward Snowden, Bradley/Chelsea Manning, Wikileaks, Julian Assange, Anonymous, l'affaire *News of the World*, Watergate, the Pentagon Papers, ou encore en France la controverse sur Mediapart et les enregistrements Buisson. D'autres discussions ont pu porter sur l'exploitation commerciale du stockage inavoué de données sur internet, sur la distinction entre intérêt public et intérêt privé, sur le rôle revendiqué par les *hacktivists* dans le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques, ou encore l'utilité ou non de la médiation par la presse ou des instances parlementaires pour juger de l'opportunité et de l'ampleur des révélations.

Tous ces thèmes pouvaient être pertinents, à condition de relater les faits avec justesse. Nous avons sanctionné la fausse culture (le 1er Amendement ne garantit pas la vie privée, par exemple; l'aphorisme fameux sur la liberté sacrifiée au bénéfice de la sécurité n'est pas de Jefferson, ni d'Obama). Il fallait aussi ne pas perdre de vue la question posée, puisque le sujet était en forme de question, et y proposer une réponse, aussi nuancée fût-elle, en matière de conclusion. Dans leur empressement à recycler des analyses faites en classe, certains ont fait dévier la discussion vers celle de la surveillance et du renseignement, donc de la collecte des données, en gommant dans le sujet le problème de la diffusion (*disseminating*) et de l'invitation à peser le pour et le contre (*To what extent...?*).

Si aucune copie absolument parfaite ne s'est présentée cette année, il a toutefois été possible de récompenser par de très hautes notes, voire les plus hautes, des copies de très grande qualité par la qualité de pensée, d'expression et d'écriture.

Il reste que le jury veut attirer l'attention sur un certain fléchissement dans la maîtrise formelle de la langue, souvent même sur des bases que l'on considérerait comme acquises pour toujours, car fondamentales. Les examinateurs y voient un signe de fragilité dans les acquis, et ont sanctionné gravement les manquements les plus flagrants : les copies où les désinences *-s* des verbes au présent, 3ème personne du singulier, sont omises systématiquement, ou attribuées aux verbes dont les sujets sont au pluriel (*they *has the truth ; hackers *finds*), ne peuvent prétendre à plus du tiers des points. La fréquence de ces fautes est surprenante, comme celle des barbarismes verbaux, lourdement sanctionnés aussi, comme ces énormités morphologiques : *I *has can publish; it can't been ; they want *to can ; the state *have already loose ; they did not *wanted ; they *do not are ;* les confusions récurrentes entre participe présent et passé : *they are *hitting by ; they are spying by the government ;* les verbes irréguliers mal conjugués : *it has *became ; to be *know ; they wanted to *spent ; the state *have loose*.

Parmi les autres fautes pénalisantes sur des bases de la langue, citons la confusion entre possessifs et personnels, adjectifs et pronoms, *they, their, theirs* ; les barbarismes et confusions sur les démonstratifs *this* et *these* (**this reactions ; *these hacker ; thoses hackers*) ; sur les réfléchis (**themsself, *hissself, *hisselves*) ; la méconnaissance, et sous-emploi, du relatif génitif *whose* (*Snowden, which revelations... ; which the main victims are several...*). Les constructions fautives du génitif sont généralisées : *the *Obama's one ; *citizens's safety ; people *private's life*. Souvent la forme interrogative n'est pas maîtrisée : *How *we can justify this ?* Les temps verbaux associés aux marqueurs de temps *for, ago* et *since* sont mal employés : *two years ago Snowden has*

revealed ; the government lies for a long time. Superlatifs et comparatifs sont souvent confondus. Quant aux fautes d'usage (*succeeded *to hack ; accused *to spy*, il serait fastidieux de les lister toutes ici, mais il ne semble pas surhumain d'apprendre pour toujours que *people* (= *les gens*) s'accorde au pluriel, et que *information* est un singulier non comptable.

Les fautes lexicales vont du tristement répétitif (confusion entre *through/though/thought ; economic/economical ; politics/policy/politicians, etc...*) au comiquement imaginaire (*crackdowning hackers ; the government is spying its citizens ; a bane for a bloom ; the Funding Father Jefferson*). Elles témoignent d'une assimilation insuffisante de la langue anglaise et d'un apprentissage superficiel, peu nourri de lecture aux sources et de réflexion, dont le rattrapage en deux ans de cycle préparatoire exige beaucoup de méthode et d'assiduité. Mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un bon nombre de bévues de ce genre seraient corrigées si les candidats se ménageaient le temps d'une relecture de leur prose à la fin de l'épreuve.